

**Conseil Municipal**  
**Du 19 octobre 2017, A 20 H 30**

---

**Présents** : Mesdames ALLAIRE, BLANCHARD, GRANDJEAN, SAMSON, SEVESTRE  
Messieurs CORBIN, DUBOURGUAIS, DUTEL, LE BARON, NEUVILLE,  
SOLVE

**Pouvoirs**: Mesdames CUMANT, SABLERY, Monsieur QUEMENER

**Excusée** : Madame BRUN

**DELIBERATIONS**

**-SDEC** :

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur une demande de retrait du SDEC de la commune de GUILBERVILLE du fait de son intégration dans une commune nouvelle adhérente dans la Manche.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur une demande d'adhésion au SDEC de la communauté cœur côte de nôtre afin de transmettre leur compétence énergie renouvelable. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**-Commission locale d'énergie**

La commission s'est réunie à Bonnebosq pour une information sur les travaux effectués dans les communes et poser le diagnostic sur l'éclairage public de chaque commune

Pour Cambremer : 7 armoires, des lampadaires boules, 18 autres lampadaires et 10 foyers sur poteau ont été identifiés vétustes ou énergivores. Le SDEC propose le remplacement de 2 lampadaires boules équipés de foyers LED, 18 lampadaires équipés de foyers LED, 10 foyers LED pour la somme de 59 100 €, subventionné à 65% avec un reste à charge pour la commune de 20 685 € si les travaux sont effectués en 2018. L'économie générée par l'utilisation des LEDS est estimée par le SDEC à 895€/an.

Monsieur Neuville n'est pas convaincu par les réelles économies annoncées. Monsieur Dubourgais estime que ces matériels, pour un certain nombre, céderont dans un avenir proche et que cette opportunité de remplacer des matériels avec subvention est à saisir. C'est pourquoi le chiffre des économies n'est pas à prendre en brut mais en y associant un gain sur de futurs remplacements.

Monsieur Corbin pense aussi que l'esthétique de ces nouvelles installations est à prendre en compte en plus des économies réalisables.

Madame Le Maire informe que le SDEC a également chiffré le coût des remplacements des 7 foyers vétustes à hauteur de 64 00 €, ceux-ci n'étant subventionné qu'à 25% avec un reste à charge pour la commune de 4 800 €.

Au total, pour l'ensemble des travaux, il reste à charge 25 485 € sur un coût global de 65 500 €

Accord à l'unanimité du conseil municipal de commander les travaux auprès du SDEC.

Monsieur Solve informe le conseil qu'une zone non éclairée pose problème. Depuis le changement de place de l'arrêt de bus, déplacé au fond du parking de l'Europe, celui-ci est dans le noir. Deux solutions sont proposées : Monsieur Dubourgais propose un candélabre solaire, Monsieur Neuville pense qu'il faut étudier la possibilité de tirer un câble d'alimentation situé à proximité. Les deux solutions seront étudiées et la meilleure sera retenue.

-Achat de la propriété SCI L'AUMONE

Madame le Maire demande l'autorisation de signer le compromis d'achat de la propriété au prix de 200 000 €, frais d'agence inclus.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

- Garage « HERMILLY » :

L'EPFN doit nous acheter le garage Hermilly pour pouvoir se positionner en tant que « maître d'ouvrage », et ainsi pouvoir bénéficier de subventions, notamment du fonds friche. Nous pourrions leur vendre au prix de sa valeur estimée (ce qui nous donnerait de la souplesse au niveau de notre trésorerie) ou simplement pour 1€ symbolique. Il est précisé que le prix de vente, aujourd'hui, sera le prix auquel nous devons le racheter après les travaux, majoré des différents frais qui auront été nécessaires (études, contrôles, etc...).

Sur proposition de Madame le Maire, et à l'unanimité, il est décidé du prix de vente à 1€ symbolique.

-Proposition de prêt du Crédit Agricole

Suite à la commission des finances, Madame le Maire a consulté plusieurs banques afin de mettre en concurrence la proposition du crédit agricole pour le prêt de 150 000 € envisagé. Madame le Maire fait lecture des différentes propositions. C'est celle du crédit agricole qui est retenue à un taux de 1.25% sur 12 ans. Il est demandé à Madame le Maire de négocier les frais de dossier de 300 €, la caisse d'épargne ne les proposant qu'à 150 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

-Révision des commissions :

Madame le Maire propose qu'à demi mandat chaque conseiller émette le choix de rester ou de quitter les commissions dans lesquelles il s'était positionné en début de mandat. Chaque commission est donc passée en revue : en annexe les commissions modifiées. Il est demandé que la commission communication soit convoquée par son vice-président afin de faire un point. La commission « Développement économique » est supprimée, cette compétence étant de l'agglo. Il sera, en revanche, créé un comité de pilotage lors de l'intégration à l'agglo en janvier 2018. « Le rayonnement, l'attractivité » sont intégrés dans la commission « animation ».

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

-Suppression de postes vacants non pourvus :

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de supprimer des postes de travail vacants non pourvus. Un poste d'adjoint administratif à 18h, un poste d'adjoint technique 2ème classe à 33h et un poste d'adjoint technique (entretien) à 26h.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

-Création d'un poste administratif :

Madame le Maire explique le contexte au 1<sup>er</sup> janvier 2018, entre autres par rapport à la charge de travail de la gestion de l'école et une réorganisation du service administratif. Monsieur Dubourgais explique les missions que devra couvrir ce poste et des responsabilités qui vont en découler. Ce poste correspondra donc à un poste de rédacteur 1ère ou 2ème classe. L'appel à candidature est en cours de finalisation et devra paraître au plus tôt sur le site du CDG.

Après discussion, il est convenu que ce poste sera un poste à 35heures.

Accord du conseil municipal

Madame le Maire nous informe que les trois points suivants, révision des indemnités des maires délégués, élection d'un troisième adjoint et montant des indemnités de ce dernier, sont non avenus pour ce conseil. Elle explique qu'après la dernière commission elle a demandé des informations sur le cadre légal et juridique mais qu'à ce jour les réponses ne sont pas toutes parvenues des services interrogés et donc ne permettent pas de procéder à une délibération respectant le cadre.

Ce n'est pas la nomination d'un troisième adjoint qui est remise en cause, c'est pourquoi Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour ce poste de troisième adjoint dont le vote devrait s'effectuer lors du prochain conseil. Monsieur Dubourgais est le seul à se positionner.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Blanchard souhaite revenir sur un sujet évoqué lors du dernier conseil, à savoir la nomination d'un lieu en hommage à Simone Veil. Après réflexion, elle trouve que le lieu retenu initialement, le parking de l'Europe, n'est pas en adéquation avec la personnalité que représentait Madame Veil. Une nouvelle réflexion s'engage et le conseil s'accorde sur la bibliothèque qui tenait à cœur à Madame Veil.

Madame Samson informe que la municipalité organise un concours de citrouille parallèlement à l'animation « Halloween », organisée par le centre de loisirs.